

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 9 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 04/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/12/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme VAN LANDEGHEM Florence à M. GÉRON Marcel, MM : BELLAVOINE Paul à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

A été nommée secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-12-05 – Travaux de réhabilitation d'un ancien chai en Café associatif : LOT ELECTRICITE.

Suite à l'appel d'offres publié le 12 novembre 2025, pour la réhabilitation d'un ancien chai en café associatif, concernant 5 Lots en marché public, et 2 lots hors marché ; les lots électricité et plomberie peuvent être retenus en gré à gré, car le montant des travaux pour ces 2 lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de l'ensemble des lots du marché global.

Plusieurs devis ont été sollicités et reçus :

- 1- **MANUSSET** : 8 694,10 € HT ; 10 432,92 € TTC
- 2- **ACDC17** : 11 938,34 € HT ; 14 326,01 € TTC
- 3- **DAVIAS** : 11 200,00 € HT ; 13 440,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise DAVIAS, sans travaux complémentaires, pour un montant de 11 200,00 € HT ; 13 440,00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/12/2025
Le Maire, Marcel GÉRON

